

PLAN DE MAINTIEN DE LA DYNAMIQUE APPRENTISSAGE COMME LEVIER DU REBOND ECONOMIQUE DES ENTREPRISES NORMANDES

Contribution du bureau de l'ARDIR Normandie au
CREFOP – sous-commission technique Apprentissage / Alternance

14 mai 2020

Contexte

- Au-delà des problématiques liées à la période de confinement et aux modalités du déconfinement applicables pour nos CFA, se pose la question de **maintenir les effectifs de l'apprentissage** en Normandie dans un contexte économique en souffrance.
- Nous nous employons depuis le 16 mars dernier, non seulement à assurer la **continuité des parcours** de formation à distance de nos apprentis, mais aussi à **accompagner les candidats** à l'apprentissage et à essayer de les mettre en relation avec des entreprises.
- Or les **remontées du terrain sont très mauvaises**, les employeurs (TPE & PME) étant davantage et légitimement préoccupés par le devenir et la survie de leur entreprise, plus que par la formation en apprentissage d'un candidat.
- Nous connaissons les préoccupations actuelles des entreprises et nous comprenons leurs difficultés à s'engager et recruter un apprenti.
- Pour autant, nous avons de **nombreux candidats** qui ont un projet professionnel établi.

Les principaux constats

- des cohortes entières d'apprentis positionnés sur le dispositif de chômage partiel, dans les filières hôtellerie restauration **80% des apprentis sont en chômage partiel** et ne seront donc pas prioritaires pour la reprise de la formation en CFA.
- le **décrochage** de 10 à 15 % des apprentis les plus vulnérables
- les **ruptures** attendues de très nombreux contrats d'apprentissage dans des TPE qui ne se relèveront pas de cette crise
- la redéfinition des projets d'orientation des jeunes et de leur famille vers des dispositifs de formation sécurisés,
- de nombreux candidats qui risquent **d'abandonner leur projet** d'apprentissage pour s'orienter vers des parcours en temps plein,
- le gel des projets de recrutement d'apprentis dans les entreprises normandes,
- **l'équilibre financier** des CFA normands n'est plus garanti pour l'année 2020 et encore moins pour l'année 2021

Enjeux

La **baisse des effectifs** d'apprentis dans les CFA normands à la rentrée 2020 sera préjudiciable pour **l'économie régionale** et entrainera inévitablement des réactions en chaîne :

- le rebond économique attendu ne pourra se faire sans une main d'œuvre locale orientée et formée vers les **métiers et secteurs en tension**,
- la **perte de compétences des équipes des CFA Normands** acquises à la suite de la politique volontariste conduite par la Région Normandie (la fermeture de certains programmes, voire de CFA, entrainera le licenciement d'experts « métier » et la disparition de compétences « métier » transférables sur le territoire), (certains CFA envisagent de ne pas renouveler des CDD, avec un risque d'arrêt des actions qualité engagées)
- faute de ressources suffisantes et de pédagogie adaptée, **des jeunes** issus de milieux sociaux défavorisés ne s'orienteraient pas vers des formations à temps plein et/ou seraient **en décrochage**,
- une **baisse du niveau de qualification** moyen de la jeunesse normande : l'apprentissage permet à de nombreux jeunes normands d'accéder aux études supérieures. Le Pôle Emploi accueillerait alors de nombreux jeunes titulaires d'un BAC+2 sans emploi et sans solution de formation.

Propositions étayées par des réseaux d'entreprises

Bâtissons une stratégie de rentrée reposant sur l'accueil dans les CFA d'apprenants "sans contrat" avec le statut « stagiaires de la formation professionnelle », et ce de façon massive, pour une durée de 3 à 6 mois (en fonction de la reconduction de l'ordonnance du 1er avril 2020).

Pour ces stagiaires, le début d'année serait plus chargé en nombre d'heures CFA pour leur permettre **d'acquérir les compétences de base** et augmenter le socle de connaissances.

Ceci nous permettrait de proposer des candidats aux entreprises avec un niveau **d'employabilité plus fort** et de réduire, après signature des contrats, les rythmes d'alternance pour que **le temps passé en entreprise soit plus conséquent.**

Si cette disposition est rassurante, il faut la compléter pour ceux qui, à l'issue de la période, n'auraient pas signé de contrat.

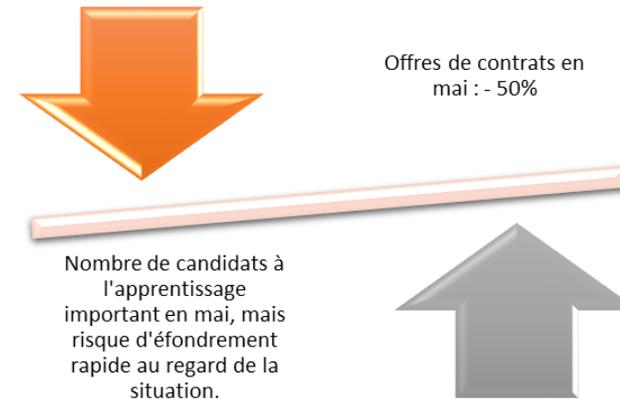
Pour cela, nous proposons au **Conseil Régional de Normandie** d'être le relais en donnant la possibilité de **maintenir le statut de stagiaire** de la formation professionnelle jusqu'à la fin de l'année de formation (juillet 2021).

Le **Conseil Régional financerait les parcours** de formation du 7ème mois à juillet 2021 et pourrait verser une rémunération aux stagiaires.

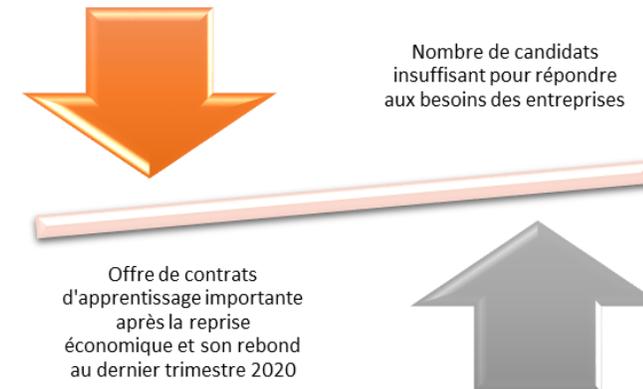
Déséquilibre de l'offre et de la demande sur deux périodes



Déséquilibre de l'offre et de la demande sur la période actuelle, et ce jusqu'à la rentrée 2020



Déséquilibre de l'offre et de la demande sur la période à venir, dernier trimestre 2020



Nos propositions

Nous proposons donc à la Région Normandie qu'elle soit porteuse d'un **PLAN DE MAINTIEN DE L'APPRENTISSAGE NORMAND EXCEPTIONNEL ANNEE SCOLAIRE 2020 2021 pour répondre à un double objectif :**

- **Soutenir le **développement économique** du territoire**
- **Maintenir la **dynamique apprentissage** sur le territoire favorable à l'insertion professionnelle des jeunes normands**

Mesure 1

Quoi ?	Qui ?	Comment ?	Pourquoi ?
<p>PARCOURS DE FORMATION 100 % SECURISE DANS LES CFA NORMANDS en juxtaposant 2 dispositifs</p> <p><i>pour maintenir les flux vers les CFA et répondre aux futurs besoins des employeurs au moment de la reprise</i></p>	<p>1,1 Allongement du délai de signature du contrat d'apprentissage de 3 à 6 mois</p>	<p>ETAT (sur suggestion Région)</p>	<p>Par ordonnance</p> <p>Sécuriser les parcours de formation</p>
		<p>OPCO</p>	<p>Création d'un fonds mutualisé OPCO-France Compétences pour garantir financement des 6 premiers mois</p> <p>Garantir le financement des 6 premiers mois</p>
	<p>1,2 Maintien du statut « stagiaire formation professionnelle » (si le candidat ne signe pas un contrat d'apprentissage)</p>	<p>Région Normandie</p>	<p>Mobilisation d'une enveloppe financière dédiée (PRIC ?) pour le financement du 2^{ème} semestre de formation du candidat</p> <p>Sécuriser le candidat Garantir le financement des 6 derniers mois</p>

Quoi ?	Qui ?	Comment ?	Pourquoi ?
AIDE EXCEPTIONNELLE PREMIERE ANNEE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS POST BAC 2020-2021 <i>pour les filières en tension</i>	L'Etat avec le soutien politique Région Normandie	Portefeuille « développement économique du territoire » <i>(aide similaire à l'aide de l'Etat pour l'Infra Bac ?)</i>	Faciliter le rebond des entreprises, soutenir le développement économique normand en facilitant le recrutement de jeunes normands

MERCI DE VOTRE ATTENTION